



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 5 DÉCEMBRE 2022

Présents Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos
MM. Jasemin – Le Nagard – Sénécal

Assistent Mme Escroignard (Comité) – M. Allard (CTDAP)

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



COURRIERS DES CLUBS

ADAMOIS OL : Mail du 03 12 22

Pris note de l'absence de l'équipe COSMO TAVERNY 4 sur critérium U12/U13 du 03 12 22

BOUFFÉMONT ACF : Mail du 02 11 22

Pris note du forfait avisé de vos équipes U6/U7 sur le plateau du 03 12 2 à CHAMPAGNES SFC.

CERGY PONTOISE FC : Mail du 29 11 22

Pris note du problème rencontré lors votre déplacement sur le plateau à l'ENTENTE MMB.

COSMO TAVERNY : Mail du 30 11 22

Pris note du forfait général de vos équipes 5 du groupe C et 8 du groupe F - série 3 sur critérium U10/U11

EAUBONNE CSM : Mail du 01 12 22

Pris note de votre remarque sur les appels de feuilles de plateaux. La commission transmet au secrétariat pour annulation des amendes

Concernant votre interrogation sur le centre n° 7 de la Coupe U12, il y a eu une erreur de retranscription du tirage au sort dans le PV du 17 10 22. Celle-ci a donc été corrigée dans le PV du 24 10 22 pour le 1^{er} tour de Coupe U12 du 19 11 22. Tous les centres qui ont été joués correspondent bien au dernier PV publié avant le 19 11 22.

La commission se réunit tous les lundis soir à partir de 18 heures et jusqu'à 20 h30. Si vous souhaitez nous rencontrer, nous pourrions vous recevoir sur ce créneau horaire.

ENTENTE BEAUMONT MOURS : Mail du 02 12 22

Pris note de votre forfait sur rencontres de critérium U10/U11 du 03 12 22 à PUISEUX LOUVRES FC.

La commission regrette mais elle n'a pas eu connaissance de votre précédent mail.

ERMONT AMS : Mail du 01 12 22

Pris note de l'inversion des rencontres du critérium U12/U13 à la suite de la fermeture des installations du club de FOSSES UF

FOSSES UF : Mail du 29 11 22

Pris note de la fermeture de vos installations pour le week-end des 3 & 4 12 22

HERBLAY ES : Mail du 02 12 22

Pris note de vos réponses quant aux appels de feuilles de plateaux dans FAL. La commission transmet au secrétariat pour annulation des amendes

JOUY LE MOUTIER FC : Mail du 29 11 2022

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de présence du Club de CERGY PONTOISE FC. Vous devez mentionner dans FAL toutes les feuilles de présence qui ne vous sont pas remises le jour même du plateau et lors de la réception vous pourrez modifier vos informations.

Le THILLAY ESM : Mail du 01 12 22

Pris note de votre réponse quant à l'appel de feuilles de présence sur le centre du plateau U9 du 26 11 22 à ROISSY US

Le THILLAY ESM : Mail du 01 12 22

Pris note de votre réponse concernant l'amende pour forfait non-avisé. La commission transmet au secrétariat pour annulation.

Le THILLAY ESM : Mail du 01 12 22

Pris note du forfait avisé de votre équipe 1 sur match n° 25273721 du 03 12 22 – critérium U12/U13 à SARCELLES AAS



OSNY FC : Mail du 05 12 22

Pris note de la réception de la feuille de match n°25275192 – critérium U12/U13 du 03 12 22 suite problème rencontré avec la FMI

PARMAIN AC : Mail du 03 12 22

Pris note la modification d'engagement de vos équipes U8/U9.

PUISEUX LOUVRES FC : Mail du 01 12 22

Pris note de votre réponse concernant la demande de report des rencontres de critérium U10/U11 faites via footclub par le club de l'ENTENTE BEAUMONT MOURS

PUISEUX LOUVRES FC : Mail du 02 12 22

Pris note du forfait non avisé de vos équipes U6/U7 sur le centre de SURVILLIERS AVENIR (délai pour forfait avisé : mail daté du vendredi à 12h00 au plus tard)

ST LEU FC : Mail du 01 12 22

Pris note de vos réponses quant aux appels de feuilles de plateaux dans FAL. La commission transmet au secrétariat pour annulation des amendes

ST OUEN L'AUMONE AS : Mail du 28 11 22

Pris note de vos déplacements sur les centres 32 à GOUSSAINVILLE FC et centre 19 à ARGENTEUIL FC du Challenge U11 du 26 11 22. La commission vous demande de lui faire parvenir le mail d'envoi du club de GOUSSAINVILLE FC dont vous faites référence.

ST PRIX ES : Mail du 01 12 22

Pris note du forfait avisé d'une équipe U6/U7 sur le centre de ST OUEN AS du 03 12 22, soit 2 au lieu de 3

SOISY AM FC : Mail du 28 11 22

Pris note du problème pour la FMI sur le match n° 25275242 du 26 11 22 contre ERAGNY AS 5

SARCELLES AAS : Mail du 05 12 22

Pris note de votre demande de faire forfait général de 2 vos équipes U10/U11, série 4 poule K & L sur critérium U10/U11

VEXIN AS : Mail du 30 11 22

Pris note de l'adresse du stade pour les rencontres de critérium U12/U13 du 03 12 22

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 02 12 22

Pris note de votre remarque concernant le report de 2 rencontres de critérium Avenir U12 le 07 01 23

VIARMES ASNIÈRES OL : Mail du 30 11 22

Pris note de votre demande d'engager des équipes supplémentaires sur les plateaux U6/U7.

VIARMES ASNIÈRES OL : Mail du 02 12 22

Pris note de votre impossibilité de jouer le match n° 25253697 du 03 12 22 – critérium U10/U11 à la suite du report du centre n°29 du Challenge U10. La commission ne peut reporter cette rencontre et vous demande de voir éventuellement avec votre adversaire pour la jouer en semaine si possible.

VILLIERS LE BEL FC : Mail du 03 12 22

Pris note de votre problème de FMI sur une rencontre U12/U13 contre HERBLAY ES du 03 12 22



AUDITION

Rencontre de critérium U12 Avenir du 12 11 2022

Après audition des personnes convoquées :

Pour le club de GOUSSAINVILLE FC

- M. EL MAHI Ichem – Éducateur – Licence n° 2 410 945 458

Pour le club de COSMO TAVERNY

- M. BONGOÛT Gilles – Éducateur – Licence n° 2 378 053 867

- M. AZEVEDO Patrick – Dirigeant – Licence n° 2 320 512 491

Après avoir entendu les explications des personnes présentes, la commission rappelle aux éducateurs et dirigeant présents que la FMI est à faire impérativement avant le début des rencontres (critère incontournable sur critérium U12 & U13 Avenir)

Centre n° 8 Coupe U12 du 19 11 2022

Après audition des personnes convoquées :

Pour le club de PONTOISIENNE JS

- M. ROUGET Adrien – Responsable du centre – **Absence excusée**

- M. AHAJAJ Faycal – Éducateur – **Absence excusée**

Pour le club de GONESSE RC

- M. AUGUSTIN Marc – Éducateur – Licence n° 2 543 414 812

Pour le club de AS ÉRAGNY FC

- M. RUSSELLO Joseph – Éducateur – Licence n° 1 539 568 965

Pour le club de ST PRIX ES

- M. GUIA Antony – Éducateur – **Absence excusée**

La commission remercie les personnes présentes. La commission déplore l'absence des éducateurs du club de la PONTOISIENNE JS et de ST PRIX ES et a entendu les explications sur l'organisation du centre.



COMMUNICATION IMPORTANTE

En raison d'un bug informatique sur le site Internet du DVOF, la commission demande aux clubs de vérifier toutes les rencontres à jouer dans Footclub.

REPORT DES RENCONTRES DU 15 OCTOBRE 2022

Les rencontres de critérium U10/U11 - U12/U13 et Critérium Avenir du 15 Octobre 2022 sont reportées au 7 Janvier 2023.

RAPPEL POUR LES PLATEAUX

Toutes les feuilles récapitulatives de plateau et feuilles de présence des clubs doivent impérativement être déposées dans FAL par le club recevant.

Si un club visiteur oublie de laisser sa feuille de présence lors de son déplacement, il doit impérativement la déposer dans FAL le jour même afin d'éviter l'amende pour non-transmission.

La commission demande également à chaque club recevant d'indiquer dans FAL l'absence d'équipes ou clubs ainsi que l'absence de feuilles de présence.

2^{ème} PHASE

U6 / U7 & U8 / U9

La commission vous informe que la période pour l'engagement de vos équipes U6/U7 & U8/U9 pour la 2^{ème} phase est comprise entre le 15 et le 31 Décembre 2022. Après cette date il ne vous sera plus possible d'engager vos équipes.

Pour rappel : l'heure du début des plateaux est fixée à 9h30 avec une arrivée des clubs sur les centres à 9h00

Toute demande de modification d'horaire doit être faite via la messagerie officielle des clubs et validée par la commission.

U10 / U11 & U12 / U13

Tous les clubs qui souhaitent modifier leur nombre d'équipes engagées sur les critères U10/U11 & U12/U13 doivent impérativement envoyer leur souhait via la messagerie officielle avant Lundi 19 DECEMBRE 2022 à 16 heures au plus tard.

Les demandes arrivées après cette date ne pourront pas être prises en compte pour la 2^{ème} phase.



1^{er} APPEL DES FEUILLES DE CHALLENGES & COUPE

CHALLENGE U10

PERSAN US : 1^{er} appel de la feuille récapitulative et de la feuille d'arbitrage du centre n° 8 – Challenge U10 du 26 11 22

BEZONS USO : 1^{er} appel de la feuille récapitulative et de la feuille d'arbitrage du centre n° 8 – Challenge U10 du 26 11 22

MENUCOURT AS : 1^{er} appel de la feuille récapitulative et de la feuille d'arbitrage du centre n° 8 – Challenge U10 du 26 11 22

ERMONT AMS : 1^{er} appel de la feuille récapitulative et de la feuille d'arbitrage du centre n° 8 – Challenge U10 du 26 11 22

CHALLENGE U11

AS ÉRAGNY FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club de COSMO TAVERNY 3 du centre n° 1 – Challenge U11 du 26 11 22

COSMO TAVERNY : 1^{er} appel de la feuille de présence votre équipe 3 sur centre n° 1 – Challenge U11 du 26 11 22

CORMEILLAIS ACS : 1^{er} appel des feuilles (récapitulative et feuilles de présence des clubs de Pontoisienne JS 1 – Cormeillais Acs 2 – Ermont Acf 1 & Gonesse RC 3) du centre n° 24 – Challenge U11 du 26 11 22

PONTOISIENNE JS : 1^{er} appel des feuilles (récapitulative et feuilles de présence des clubs de Pontoisienne JS 1 – Cormeillais Acs 2 – Ermont Acf 1 & Gonesse RC 3) du centre n° 24 – Challenge U11 du 26 11 22

ERMONT ACF : 1^{er} appel des feuilles (récapitulative et feuilles de présence des clubs de Pontoisienne JS 1 – Cormeillais Acs 2 – Ermont Acf 1 & Gonesse RC 3) du centre n° 24 – Challenge U11 du 26 11 22

GONESSE RC : 1^{er} appel des feuilles (récapitulative et feuilles de présence des clubs de Pontoisienne JS 1 – Cormeillais Acs 2 – Ermont Acf 1 & Gonesse RC 3) du centre n° 24 – Challenge U11 du 26 11 22

COUPE U12 du 19 11 2022

HERBLAY ES : 1^{er} appel des feuilles (récapitulative et feuilles de présence des clubs de Ermont AMS 1 – Herblay ES 2 Soisy AM FC 3 & Villiers FC 1) du centre n° 12 – Coupe U12 du 19 11 22

SOISY AM FC : 1^{er} appel des feuilles (récapitulative et feuilles de présence des clubs de Ermont AMS 1 – Herblay ES 2 Soisy AM FC 3 & Villiers FC 1) du centre n° 12 – Coupe U12 du 19 11 22

VILLIERS LE BEL FC : 1^{er} appel des feuilles (récapitulative et feuilles de présence des clubs de Ermont AMS 1 – Herblay ES 2 – Soisy AM FC 3 & Villiers FC 1) du centre n° 12 – Coupe U12 du 19 11 22



1^{er} APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM

CRITÉRIUM U10 / U11

ST LEU FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25253701 & 25254239 du 03 12 2022 – critérium Avenir U10 & U11 Poule A contre MONTMORENCY FC 1 & 2

COSMO TAVERNY : 1^{er} appel de feuille de match n° 25254283 du 03 12 2022 – critérium Avenir U11 Poule B contre ARGENTEUIL FC 1

ECOUEEN FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 25266231 du 19 11 2022 – critérium U10/U11 - série 3 poule F contre COSMO TAVERNY 8

CRITÉRIUM U12 / U13

FONTENAY FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 25273458 du 26 11 2022 – critérium U12/U13 - série 1 poule A contre GAFEPB

2^{ème} APPEL & DERNIER DE FEUILLES DE COUPE U12

COUPE U12 du 19 11 2022

CORMEILLAIS ACS : 2^{ème} appel des feuilles (récapitulative et feuilles de présence des clubs de Cormeillais ACS 2 – Jouy FC 1 – Deuil Enghien FC 4 et Marly ES 2) du centre n° 10 – Coupe U12 du 19 11 22

ERMONT AMS : 2^{ème} appel des feuilles (récapitulative et feuilles de présence des clubs de Ermont AMS 1 – Herblay ES 2 – Soisy AM FC 3 & Villiers FC 1) du centre n° 12 – Coupe U12 du 19 11 22

2^{ème} APPEL & DERNIER DE FEUILLES DE CRITÉRIUM & PLATEAUX

PLATEAU U6/U7 DU 19 11 2022

AS ÉRAGNY FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence du club de ERAGNY AS - centre n° 2 – U7 du 19 11 22 à AUVERS ENNERY FC.

ERMONT AS : 2^{ème} appel de la feuille de présence du club d'ERMONT AS - centre n° 4 – U7 du 19 11 22 à COSMO TAVERNY.

CRITÉRIUM U10 / U11

EAUBONNE CSM : 2^{ème} appel de feuille de match n° 25266730 du 19 11 2022 – critérium U10/U11 – série 4 contre GOUSSAINVILLE FC 5

ENTENTE SSG : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25266461 & 25266489 du 19 11 2022 – critérium U10/U11 – série 4 contre ST LEU FC 3 & 4

GOUSSAINVILLE FC : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25266725 – 25266753 - 25266781 & 25266725 du 19 11 2022 critérium U10/U11 – série 4 contre GONESSE RC 1 – 2 – 3 & 4



MONTMAGNY SPORTS : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25267572 – 25267432 – 25267460 & 25267488 du 19 11 2022 – critérium U10/U11 – série 4 contre COURDIMANCHE AS 1 – 2 – 3 & 4

PIERRELAYE FC : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25265752 & 25265877 du 19 11 2022 – critérium U10/U11 – série 2 contre HERBLAY ES 5 & 6

BEZONS USO : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 25266552 du 19 11 2022 – critérium U10/U11 – série 1 contre ENTENTE SSG 6

AMENDES

COSMO TAVERNY : Forfait général, après parution des calendriers, de vos équipes 5 & 8 - poule C & F – critérium U10/U11 série 3

Amende : 25€ x 2 = 50€

VÉMARS ST WITZ : 1er forfait non avisé de votre équipe 2 sur match n° 25265931 – critérium U10/U11 – série 2 poule D du 03 12 22 contre PUISEUX LOUVRES FC 1 & 2

Amende : 12€

COURDIMANCHE AS : 1er forfait non avisé de votre équipe 1 sur match n° 25267581 – critérium U10/U11 – série 4 poule Q du 03 12 22 à PERSAN US

Amende : 12€

PRESLES USL : Inscription sur FMI de joueurs non licenciés sur match n° 25265671 du 12 11 22 (Abdelli Walid – Le Rumeur Artur & Boy Lucas)

Amende : 120€ x 3 = 360€

PROCHAINE RÉUNION LE LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022 À PARTIR DE 18H00